

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10 et 11 mai 2017

2017 DAC 489 Subvention (4.000 euros) à l'association GHAMU (5e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 25 avril 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Groupe Histoire - Architecture - Mentalités Urbaines, G.H.A.M.U (5e) ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 4.000 euros est attribuée à l'association Groupe Histoire - Architecture - Mentalités Urbaines, G.H.A.M.U., 282, rue Saint-Jacques, dans le 5e arrondissement, pour soutenir son fonctionnement. 2017-03669, 20037.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2017, article 6574, rubrique 324, ligne VF40002 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre du Patrimoine.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO